

RAPPORT 2023

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Article D 2224-1 Décret n°2015-1827 du 31/12/2015

Communauté de Communes de la Dombes
100 avenue Foch,
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
www.ccdombes.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

Sommaire

1	LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....	5
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2	LA COMPETENCE DECHETS	6
1.3	L'ORGANISATION DU SERVICE.....	6
1.4	LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	6
2	INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE	8
2.1	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	8
2.2	LA COLLECTE SELECTIVE.....	8
2.3	LES DECHETERIES.....	10
2.4	L'AMIANTE.....	14
2.5	LE REEMPLOI	14
2.6	LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)	15
3	INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT.....	16
3.1	LE TRAITEMENT-MECANO-BIOLOGIQUE (OVADE).....	16
3.2	LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	16
3.3	LA VALORISATION MATIERE.....	17
3.4	LA VALORISATION ORGANIQUE (HORS COMPOSTAGE DOMESTIQUE).....	17
3.5	LE REEMPLOI	18
3.6	LE STOCKAGE.....	18
3.7	REPARTITION DES DECHETS EN FONCTION DE LEUR MODE DE TRAITEMENT/VALORISATION	19
4	EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	20
4.1	EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DES DECHETS.....	20
4.2	COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE.....	22
4.3	TAUX DE VALORISATION DES DECHETS.....	22
5	LA GESTION DU PASSIF	23
5.1	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE NEUVILLE-LES-DAMES (LA CHASSAGNE).....	23
5.2	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DU PLANTAY (VAUX)	23
6	INDICATEURS FINANCIERS.....	24
6.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	24
6.2	BUDGET DU SERVICE DECHETS.....	24
6.3	ETUDE DES COUTS 2023 SELON LA METHODE « « COMPTACOUT »	26
7	ACTIONS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION	27
7.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.....	27
7.2	ACTIONS DE COMMUNICATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC.....	28

Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Liste des communes et population 2023	5
Tableau 2 : Evolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées.....	8
Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté	8
Tableau 4 : Evolution des quantités d’EM et de JRM collectés	9
Tableau 5 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne	10
Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont.....	10
Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes	10
Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy	10
Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2023	11
Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie	11
Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets.....	13
Tableau 12 : Evolution des quantités d’amiante	14
Tableau 13 : Evolution des quantités d’objets collectées dans le cadre du réemploi	14
Tableau 14 : Evolution des TLC collectés.....	15
Tableau 15 : Bilan 2023 – Usine OVADE	16
Tableau 16 : Filières de valorisation	17
Tableau 17 : Répartition des déchets en fonction de leur mode de traitement.....	19
Tableau 18 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)	20
Tableau 19 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an).....	20
Tableau 20 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)	22
Tableau 21 : Taux de valorisation 2023 (hors gravats).....	22
Tableau 22 : Modalités d’exploitation du service Déchets en 2023	24
Tableau 23 : Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement	24
Tableau 24 : Nombre de composteurs individuels distribués	27

Liste des figures :

Figure 1 : Quantité de déchets collectés par déchèterie en 2023	12
Figure 2 : Collecte des TLC – comparaison des quantités collectées	15
Figure 3 : Collecte des TLC – comparaison du nombre de conteneurs	15
Figure 4 : Répartition 2023 des flux de déchets par habitant	21
Figure 5 : Evolution des ratios par habitant	21
Figure 6 : Répartition des recettes de fonctionnement en 2023	25
Figure 7 : Répartition des dépenses de fonctionnement en 2023	25
Figure 8 : Coûts complet et aidé 2023 en € TTC par type de collecte et par habitant	26

1 LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Dombes (CCD) regroupe 36 communes représentant 39 632 habitants (population INSEE municipale 01/01/2023) soit une augmentation de 0,6 % par rapport à la population 2022.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Commune	Population municipale (INSEE 01/01/2022)	Population municipale (INSEE 01/01/2023)	Densité (hab./km ²)
Baneins	617	625	68
Birieux	283	285	18
Bouligneux	328	332	13
Chalamont	2 589	2 574	75
Chaneins	927	965	72
Châtenay	356	361	23
Châtillon-la-Palud	1 604	1 622	113
Châtillon-sur-Chalaronne	4 931	4 968	270
Condeissiat	817	817	38
Crans	291	303	20
Dompierre-sur-Chalaronne	436	436	91
L' Abergement-Clémenciat	779	806	49
La Chapelle-du-Châtelard	400	397	29
Lapeyrouse	317	314	16
Le Plantay	584	589	28
Marlieux	1 159	1 179	66
Mionnay	2 197	2 245	107
Monthieux	668	681	60
Neuville-les-Dames	1 500	1 490	57
Relevant	466	467	37
Romans	597	606	26
Saint-André-de-Corcy	3 369	3 366	162
Saint-André-le-Bouchoux	402	410	42
Sainte-Olive	279	305	38
Saint-Georges-sur-Renon	208	203	38
Saint-Germain-sur-Renon	246	251	15
Saint-Marcel	1 242	1 221	110
Saint-Nizier-le-Désert	921	920	37
Saint-Paul-de-Varax	1 562	1 583	59
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 834	1 823	43
Sandrans	544	555	18
Sulignat	595	611	54
Valeins	126	128	30
Versailleux	472	488	23
Villars-les-Dombes	4 978	4 946	195
Villette-sur-Ain	759	760	39
36 communes	39 383 habitants	39 632 habitants	61 hab./km²

Tableau 1 : Liste des communes et population 2023

1.2 La compétence Déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par la CC de la Dombes, laquelle fixe les modalités de collecte et de financement dans le Règlement de collecte.

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est déléguée au syndicat mixte ORGANOM.

1.3 L'organisation du service

La compétence déchets est mise en œuvre par le Pôle Déchets de la Communauté de Communes constitué de 16 agents répartis selon les activités suivantes :

- La gestion générale du service (1 personne),
- Le service administratif (5 personnes),
- Le service collecte des déchets ménagers (2 personnes),
- Le service déchèteries (8 personnes).

Le vice-président à la Gestion des déchets pour le mandat actuel est Christophe MONIER.

Une commission Environnement constituée d'élus communautaires et municipaux se réunit régulièrement afin de travailler sur les dossiers afférents au service Environnement.

1.4 Les équipements communautaires

La CCD dispose de :

- Quatre déchèteries : Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André-de-Corcy et Villars-les-Dombes.
Les habitants du territoire inscrits au service déchets peuvent se rendre indifféremment sur l'une des quatre déchèteries mises à leur disposition.
Courant 2023, une nouvelle déchèterie a ouvert sur Châtillon-sur-Chalaronne à remplacement de l'ancien équipement. Le projet a été validé lors du Conseil communautaire du 25 novembre 2021.
Plus grande et plus sécurisée, elle permet d'absorber les flux de déchets qui ne cessent d'augmenter. Ce projet d'envergure a compris la démolition de l'ancienne déchèterie et la dépollution du site, ainsi que la construction d'un nouvel équipement sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre.
- Une Recyclerie construite sur le terrain de la nouvelle déchèterie à Châtillon-sur-Chalaronne. Le bâtiment comprend un espace atelier, pour remettre en état les objets, un espace vente et une salle de sensibilisation pour permettre l'accueil de scolaires lors d'ateliers.
Le cabinet Architecture qui a pensé le projet, s'est inspiré du modèle des célèbres halles de la commune. Ainsi, la structure est principalement conçue en bois massif local, dans l'objectif de

réduire l'empreinte carbone de la construction. La terre issue des déblais du site a également été utilisée dans le béton des constructions, pour remplir les ossatures bois et dans les enduits. Les toitures ont également été pensées pour accueillir une centrale photovoltaïque.

L'équipement a été réceptionné fin 2023, son exploitation sera opérationnelle fin 2024/début 2025.

- Un bâtiment de stockage des bacs et des composteurs à Châtillon-sur-Chalaronne.
- Un ancien centre de stockage des déchets réhabilité situé sur la commune de Neuville-les-Dames.

Le service administratif du service Déchets se situe au siège de la CCD.

Les ordures ménagères résiduelles transitent par un quai de transfert situé sur la commune du Plantay et géré par le syndicat ORGANOM.

2 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et restant à éliminer après tri des déchets valorisables.

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte en bacs équipés d'une puce d'identification :

- Toutes les semaines pour les centres des communes de plus de 1 000 habitants,
- Tous les quinze jours pour les communes de moins de 1 000 habitants et les écarts des communes de plus de 1 000 habitants.

La collecte est assurée en :

- Régie pour 15 communes : Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins.
- Prestation de services par la société Suez Environnement pour 21 communes : Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain.

En 2023, 3 954 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, représentant un ratio de 100 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au quai de transfert du Plantay (01) avant d'être acheminées vers l'usine de valorisation OVADE à Viriat (01).

Le ratio par habitant 2023 est en diminution de 11% par rapport à celui constaté en 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères résiduelles	6 031 t	5 829 t	4 870 t	4 352 t	3 954 t
	158 kg/hab.	151 kg/hab.	125 kg/hab.	111 kg/hab.	100 kg/hab.

Tableau 2 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

2.2 La collecte sélective

2.2.1 Collecte sélective du verre

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire des habitants aux points de recyclage répartis sur le territoire de la CCD et recensant 167 colonnes aériennes et enterrées.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société SUEZ.

En 2023, 1 567 tonnes de verre, représentant un ratio de 40 kg/hab., ont été collectées et transportées jusqu'au centre de recyclage Verallia (71).

	2019	2020	2021	2022	2023
Verre	1 696 t	1 627 t	1 599 t	1 632 t	1 567 t
	44 kg/hab.	42 kg/hab.	41 kg/hab.	41 kg/hab.	40 kg/hab.

Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté

2.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte en bacs et sacs jaunes :

- Toutes les semaines pour les centres des communes de plus de 1 000 habitants,
- Tous les quinze jours pour les communes de moins de 1 000 habitants et les écarts des communes de plus de 1 000 habitants.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société SUEZ.

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri (couches, textiles, ordures ménagères, ...) et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires). Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, l'ensemble des emballages en plastique ou petits emballages en métal sont à mettre dans la poubelle de tri. Un changement qui facilite le geste de tri et permet de réduire de façon significative le volume des poubelles à ordures ménagères résiduelles.

En 2023, 2 252 tonnes d'emballages ménagers et journaux/revues/magazines, représentant un ratio de 57 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au centre de tri TRIVALO 69 à Chassieu.

Le taux de refus de tri était de 27 % pour 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte sélective hors verre	1 968 t	1 877 t	2 194 t	2 385 t	2 252 t
	52 kg/hab.	49 kg/hab.	56 kg/hab.	61 kg/hab.	57 kg/hab.
Dont refus présents	/	504 t	602 t	703 t	613 t
	/	27%	27%	29%	27 %
Collecte sélective hors verre et hors refus	/	1 373 t	1 591 t	1 682 t	1 639 t
	/	36 kg/hab.	41 kg/hab.	43 kg/hab.	42 kg/hab.

Tableau 4 : Evolution des quantités d'EM et de JRM collectés

2.3 Les déchèteries

2.3.1 Conditions d'accès et horaires d'ouverture

Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

- Conditions d'accès : sur présentation d'un badge
- Adresse : Parc d'Activité Chalaronne Centre - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Déchèterie de Chalamont

- Conditions d'accès : sur présentation d'un badge
- Adresse : Le Petit Moulin – Route d'Ambérieu - 01320 Chalamont

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	mardi et vendredi de 13h30 à 17h00 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Chalamont

Déchèterie de Villars-les-Dombes

- Conditions d'accès : sur présentation d'un badge
- Adresse : ZAC de la Tuilerie - 01330 Villars-les-Dombes

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 9h00 à 12h30

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes

Déchèterie de Saint-André-de-Corcy

- Conditions d'accès : sur présentation d'un badge
- Adresse : Route de Montluel - 01390 Saint André-de-Corcy

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00

Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy

2.3.2 Déchets acceptés

	Chalamont	Châtillon sur Chalaronne	Villars les Dombes	Saint André de Corcy
Bois en mélange	oui	oui	oui	oui
Mobilier	oui	oui	oui	oui
Encombrants	oui	oui	oui	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui
Déchets verts	oui	oui	oui	oui
Métaux	oui	oui	oui	oui
Plastiques rigides	oui	oui	oui	oui
Gravats	oui	oui	oui	oui
Plâtre	oui	oui	oui	oui
Pneus	oui	oui	oui	oui
Menuiseries	oui	oui	oui	oui
PVC	oui	oui	oui	oui
Lampes à économie d'énergie et néons	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	oui	oui	oui	oui
Déchets Dangereux Spécifiques (huiles de vidange, huiles végétales, peintures, colles, solvants, radiographies, ...)	oui	oui	oui	oui

Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2023

2.3.3 Tonnages collectés

En 2023, 15 341 tonnes de déchets, représentant un ratio de 387 kg/hab., ont été collectées dans les quatre déchèteries du territoire de la CCD et transportées vers les filières de valorisation et traitement.

	2019	2020*	2021	2022	2023
Déchèteries	13 983 t	13 245 t	15 670 t	15 248 t	15 341 t
	366 kg/hab.	344 kg/hab.	401 kg/hab.	388 kg/hab.	387 kg/hab.
Chalamont	1 833 t	1 746 t	2 165 t	2 544 t	2 604 t
Saint André-de-Corcy	3 183 t	2 925 t	3 381 t	3 238 t	3 263 t
Villars les Dombes	2 895 t	2 986 t	3 349 t	3 872 t	4 160 t
Châtillon-sur-Chalaronne**	6 072 t	5 589 t	6 775 t	5 594 t	5 315 t

Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie

* Année 2020 : Fermeture des déchèteries de mars à avril (Covid)

** Année 2022/2023 : Fermeture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne à partir du 1^{er} octobre au 06/03/2023.

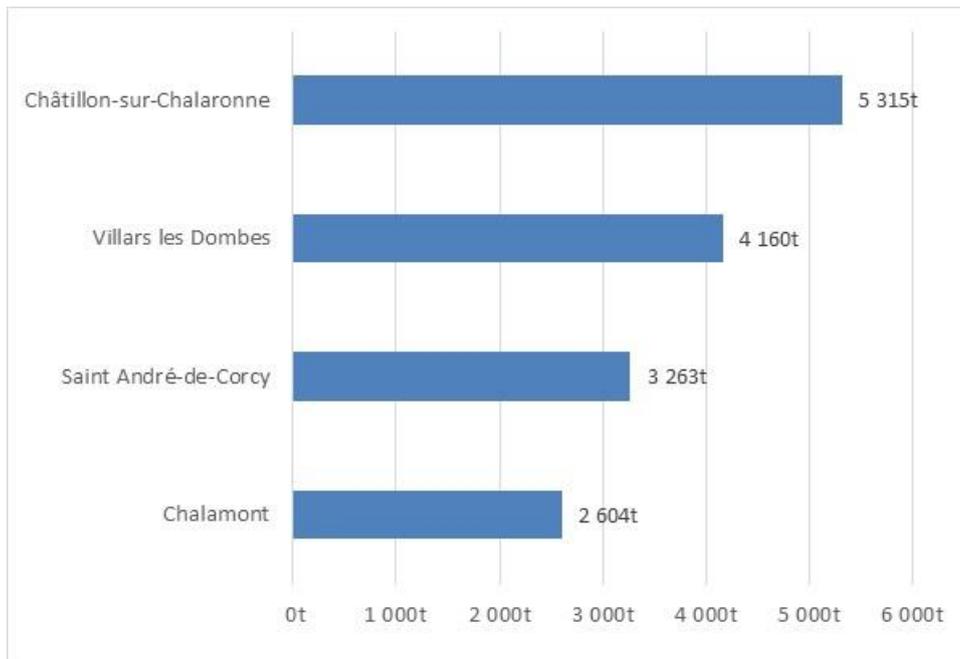


Figure 1 : Quantité de déchets collectés par déchèterie en 2023

Détail des déchets collectés en déchèterie (hors filière réemploi)	2019	2020*	2021	2022	2023
Bois en mélange	1 977 t	1 894 t	2 119 t	2 086 t	1 893 t
	52 kg/hab.	49 kg/hab.	54 kg/hab.	53 kg/hab.	48 kg/hab.
Mobilier	418 t	414 t	544 t	573 t	598 t
	11 kg/hab.	11 kg/hab.	14 kg/hab.	15 kg/hab.	15 kg/hab.
Encombrants	1 736 t	1 760 t	2 122 t	2 716 t	2 734 t
	45 kg/hab.	46 kg/hab.	54 kg/hab.	69 kg/hab.	69 kg/hab.
Cartons	387 t	442 t	609 t	524 t	585 t
	10 kg/hab.	11 kg/hab.	16 kg/hab.	13 kg/hab.	15 kg/hab.
Déchets verts	3 970 t	3 215 t	3 954 t	3 317 t	3 669 t
	104 kg/hab.	83 kg/hab.	101 kg/hab.	84 kg/hab.	93 kg/hab.
Métaux	567 t	597 t	668 t	525 t	471 t
	15 kg/hab.	15 kg/hab.	17kg/hab.	13 kg/hab.	12 kg/hab.
Films plastiques, PVC	64 t	49 t	38 t	89 t	143 t
	2 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.	4 kg/hab.
Gravats	3 498 t	3 630 t	4 262 t	3 998 t	3 806 t
	92 kg/hab.	94 kg/hab.	109 kg/hab.	102 kg/hab.	96 kg/hab.
Plâtre	630 t	562 t	621 t	688 t	619 t
	16 kg/hab.	15 kg/hab.	16 kg/hab.	17 kg/hab.	16 kg/hab.
Pneus	114 t	105 t	132 t	177 t	151 t
	3 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	4 kg/hab.	4 kg/hab.
Menuiseries PVC	9 t	15 t	14 t	22 t	124 t
	0,2 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,6kg/hab.	3 kg/hab.
Huiles végétales	5 t	5 t	3 t	5 t	6 t
	0,1 kg/hab.				
Huiles moteur	18 t	17 t	20 t	20 t	18 t
	0,5 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,4 kg/hab.
Lampes à économie d'énergie et néons	1 t	2 t	2,2 t	0,4 t	3 t
	0,02 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,01 kg/hab.	0,07 kg/hab.
Piles	4,05 t	4,09 t	4 t	4 t	4 t
	0,1 kg/hab.				
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	431 t	417 t	421 t	374 t	388 t
	11 kg/hab.	11 kg/hab.	11 kg/hab.	10 kg/hab.	10 kg/hab.
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS - peintures, colles, solvants, ...)	154 t	117 t	135 t	128 t	129 t
	4 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.
TOTAL	13 994 t	13 245 t	15 670 t	15 291 t	15 341 t
	366 kg/hab.	343 kg/hab.	401 kg/hab.	388 kg/hab.	387 kg/hab.

Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets

* Année 2020 : Fermeture des déchèteries de mars à avril (Covid)

2.4 L'amiante

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat. Cependant, seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des : éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ; canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment).

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les particuliers souhaitant déposer de l'amiante doivent établir une demande auprès de la CCD. Après validation, cette demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM. ORGANOM transmet ensuite au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

En 2023, 22 tonnes de déchets d'amiante ont été déposés au centre d'enfouissement d'ORGANOM par des habitants de la CCD.

Les coûts de traitement sont directement pris en charge par la CCD et ont représenté 5 324 € en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Amiante	10 t	13 t	19 t	22 t	43 t	22 t
	0,26 kg/hab.	0,33 kg/hab.	0,50 kg/hab.	0,56 kg/hab.	1,09 kg/hab.	0,55 kg/hab.

Tableau 12 : Evolution des quantités d'amiante

2.5 Le réemploi

La filière du réemploi est abordée à l'article 3.5.

L'année 2023 a été marquée par la fermeture au premier trimestre de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne et par la création d'un nouveau point de collecte à la déchèterie de Saint André de Corcy.

En 2023, 21 tonnes d'objets ont été collectées dans les déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne, de Villars-les-Dombes et de Saint André-de-Corcy puis transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

	2019	2020	2021	2022	2023
Réemploi	35 t	30 t	27 t	22 t	21 t
	0,91 kg/hab.	0,78 kg/hab.	0,70 kg/hab.	0,56 kg/hab.	0,53 kg/hab.

Tableau 13 : Evolution des quantités d'objets collectées dans le cadre du réemploi

2.6 Les Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

En 2023, 220 tonnes de Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) ont été collectées dans les 40 points de collecte recensés par l'éco-organisme Re-fashion.

Avec une colonne pour 1 000 habitants, La quantité de TLC collectée sur le territoire de la CCD est bien au-dessus des quantités constatées nationalement et localement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Textiles, linges de maison, chaussures	185 t	210 t	205 t	220 t	207 t
	5 kg/hab.	6 kg/hab.	6 kg/hab.	6 kg/hab.	5 kg/hab.

Tableau 14 : Evolution des TLC collectés

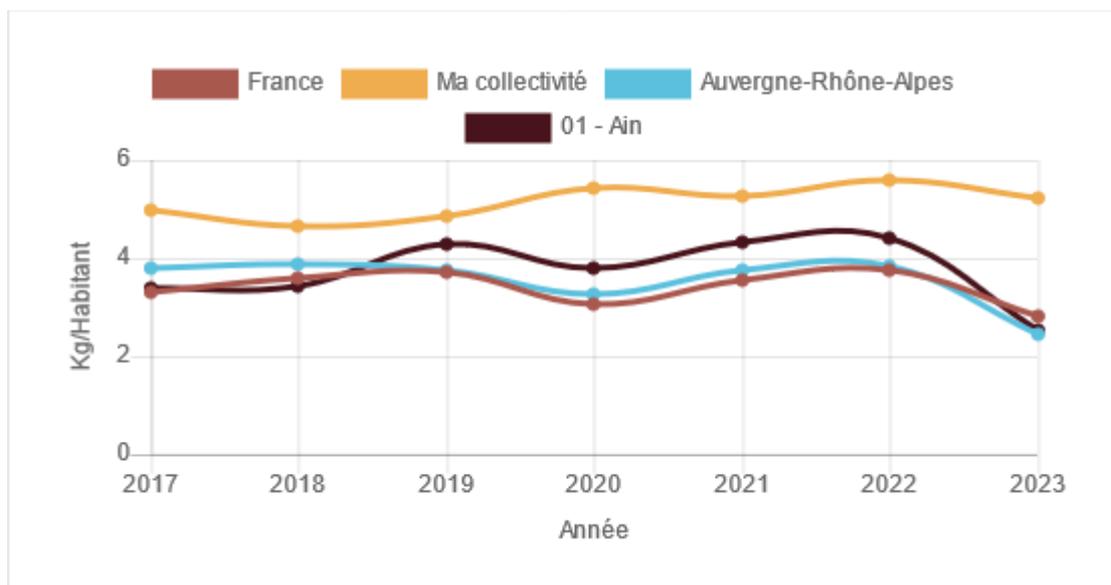


Figure 2 : Collecte des TLC – comparaison des quantités collectées

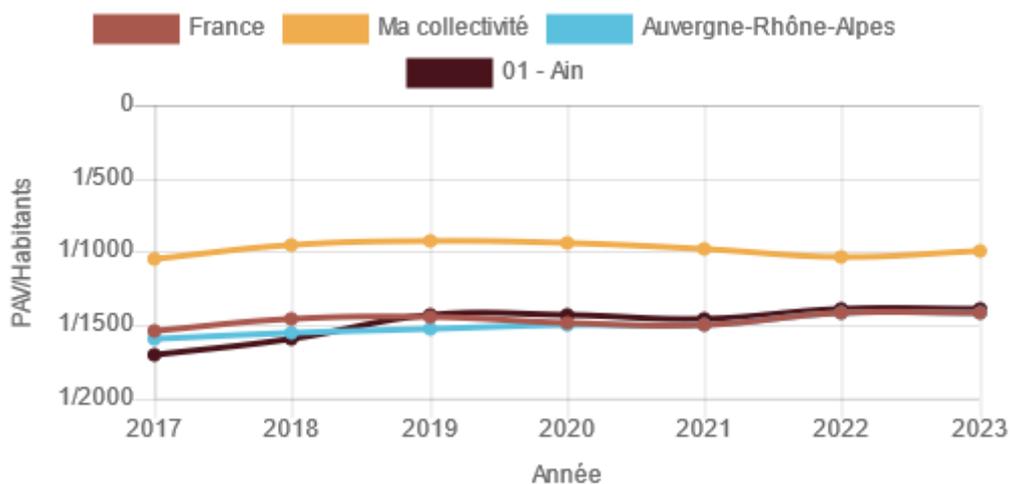


Figure 3 : Collecte des TLC – comparaison du nombre de conteneurs

3 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

3.1 Le Traitement-Mécano-Biologique (OVADE)

Le Traitement Mécano-Biologique (TMB) associe à la fois des opérations mécaniques (visant à séparer les matières fermentescibles valorisables des éléments inertes ou indésirables à éliminer) et une opération de compostage. Les installations de TMB sont conçues pour produire du compost à partir de la fraction fermentescible des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Elles permettent également d'extraire des OMR des matériaux recyclables non captés par les collectes sélectives (métaux ferreux et non ferreux...) ou de produire des CSR à partir des refus de tri.

L'usine OVADE (ou Organisation pour la valorisation des déchets) de la Tienne (01), comprend un tri mécano-biologique des déchets, un processus de méthanisation et de compostage. Cette installation est exploitée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

En 2023, le taux de valorisation de l'usine OVADE était de 47,32 %.

52,68 % des tonnages OMR entrant dans l'usine ont donc été enfouis en centre de stockage des déchets.

OMR	54 302,18 tonnes
Déchets industriels organiques	1 399,49 tonnes
TOTAL déchets entrants dans l'usine OVADE	55 701,66 tonnes
Refus bas PCI	6 911,42 tonnes
Refus haut PCI	18 015,64 tonnes
Déchets inertes	1 091,98 tonnes
Encombrants	218,10 tonnes
OMR détournées pendant les arrêts techniques	3 106,22 tonnes
TOTAL déchets enfouis en ISDND	29 343,36 tonnes
Taux d'enfouissement	52,68 %
Taux de valorisation usine OVADE	47,32 %

Tableau 15 : Bilan 2023 – Usine OVADE

3.2 La valorisation énergétique

La valorisation énergétique consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant.

L'incinération avec récupération d'énergie consiste à transformer en vapeur sous pression la chaleur dégagée par la combustion des déchets, vapeur qui est ensuite détendue dans un turboalternateur produisant de l'électricité et, lorsque cela est possible, utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou des industriels avoisinants. Le statut d'opération de valorisation énergétique n'est accordé qu'aux incinérateurs atteignant une performance énergétique minimum.

Les refus issus du tri sélectif et les déchets dangereux spécifiques sont traités par incinération.

3.3 La valorisation matière

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires). Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

Le tableau ci-après détaille pour chaque matériau la filière de recyclage.

Matériaux	Filières de reprise pour recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	RECOVCO AFFIMET SAS
Aluminium souple	PYRAL
Cartons d'emballages	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Cartons de déchèterie	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E
Emballages pour liquides alimentaires	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Films plastiques et PVC	DBS
Huiles de vidange	Entreprise FAURE
Huiles végétales	TRIADIS
Métaux de déchèterie	DBS
Mobilier	ECO Maison
Papiers/journaux/magazines	NORSKE SKOG
Piles	COREPILE
Plastiques d'emballages rigides	VALORPLAST
Plastiques d'emballages souples	CITEO REPRISE
Pneus	ALIAPUR et DBS
Textiles, linge de maison, chaussures	Tremplin et Le Relais
Tubes et lampes à économie d'énergie	RECYLUM
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGES

Tableau 16 : Filières de valorisation

3.4 La valorisation organique (hors compostage domestique)

Le compostage est un procédé de traitement aérobie (en présence d'oxygène) des déchets fermentescibles par les micro-organismes, dans des conditions contrôlées. Il produit du gaz carbonique, de la chaleur et un résidu organique stable (faible potentiel de biodégradabilité), riche en composés humiques : le compost.

Les végétaux (pelouses, tontes, branchages) collectés dans les déchèteries ont été transportés par les prestataires de la CCD sur les plateformes de compostage privée située à Montluel et à Baneins. Ils sont valorisés en compost respectant la norme NFU44051.

3.5 *Le réemploi*

Afin de diminuer les quantités de déchets mises en enfouissement, d'économiser des matières premières et de l'énergie, de développer pour les habitants une offre de biens à prix modiques, de promouvoir le tri et le don d'objets, de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place pour ses déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne, de Villars-les-Dombes et de Saint André-de-Corcy une prestation de recyclerie en partenariat avec TREMP LIN.

Cette prestation a pour objet la valorisation des déchets des ménages (meubles, électroménagers, livres, bibelots, vaisselle...) par réemploi (et après de petites réparations éventuelles), après leur récupération en déchèteries.

Cette action s'inscrit :

- ✓ dans le cadre de la stratégie commune à toutes les intercommunalités de mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets visant à réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou au traitement par méthanisation ou incinération,
- ✓ dans la mission de sensibilisation des publics à la bonne gestion des déchets, au tri, au recyclage, au réemploi, au don, ...
- ✓ dans une volonté commune de développer et valoriser l'insertion professionnelle,
- ✓ dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources.

Les objets collectés sont transférés à Bourg-en-Bresse et pris en charge par les associations Tremplin pour être remis en état et revendus à bas prix :

- ✓ Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés.
- ✓ Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront d'abord testés pour connaître leur état de fonctionnement et leurs éventuelles pannes. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, ils seront réparés.
- ✓ Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.
- ✓ Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état.
- ✓ Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

Par ailleurs, 41 conteneurs pour la collecte des TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures) sont implantées sur les 36 communes de la CCD.

3.6 *Le stockage*

Le stockage est un mode de traitement destiné à stocker des déchets ultimes, c'est-à-dire ceux ne pouvant plus faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

Les installations de stockage sont toutes des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) destinées à éliminer des déchets par dépôt ou enfouissement, sur le sol ou dans des cavités artificielles ou naturelles. Elles sont de 3 sortes :

- Les Installations de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Ce sont des installations soumises à autorisation destinées à accueillir des déchets dangereux, au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

- Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Ce sont des installations soumises à autorisation qui peuvent accueillir des déchets non dangereux et des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes.

Avant d'être admis dans des casiers, les déchets sont soumis à une procédure d'acceptation préalable, à un contrôle visuel à l'arrivée et à un contrôle de non-radioactivité.

- Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Ce sont des installations soumises à enregistrement destinées à accueillir des déchets inertes, c'est-à-dire des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

3.7 Répartition des déchets en fonction de leur mode de traitement/valorisation

Type de traitement	Type de déchets	Tonnes 2022	
Valorisation énergétique	Refus de tri sélectif	613 t	1 945 t
	Encombrants	1 203 t	
	Déchets dangereux spécifiques	129 t	
Tri-mécano biologique	Ordures ménagères résiduelles	1 871 t	1 871 t
Valorisation matière	Bois	1 893 t	12 863 t
	Cartons	585 t	
	Déchets de mobilier	598 t	
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	388 t	
	Déchets issus du tri sélectif (hors refus)	1 639 t	
	Encombrants	848 t	
	Gravats	3 806 t	
	Huiles moteur	18 t	
	Huiles végétales	6 t	
	Lampes/néons	2,9 t	
	Menuiseries	124 t	
	Métaux	471 t	
	Piles	4 t	
	Plastiques durs	143 t	
	Plâtre	619 t	
Pneus	151 t		
Verre	1 567 t		
Valorisation organique	Déchets végétaux	3 669 t	3 669 t
Réemploi	Points réemploi déchèteries	21 t	228 t
	Textiles, linge de maison, chaussures	207 t	
Stockage	Encombrants	683 t	2 788 t
	Ordures ménagères résiduelles	2 083 t	
	Amiante	22 t	
total		23 365 t	

Tableau 17 : Répartition des déchets en fonction de leur mode de traitement

4 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

4.1 Evolution de la production totale des déchets

En 2023, 23 365 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et valorisées ou traitées représentant 590 kg/hab./an (ou 483 kg/hab./an hors gravats, TLC et réemploi).

L'année 2020 a été marquée par une baisse des déchets due à la crise de la Covid. Le ratio global de production des déchets par habitant constaté en 2022 est en diminution de 4% par rapport à 2021 et est comparable à ceux constatés en 2019 et 2021.

Nous constatons par ailleurs une répartition différente entre les flux de déchets avec une baisse des ordures ménagères de 11% au profit de la collecte sélective et des déchèteries. Cette baisse est à associer à la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2021 et aux extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques au 1^{er} décembre 2021.

	2019	2020*	2021	2022**	2023
Ordures ménagères résiduelles	6 031 t	5 829 t	4 870 t	4 352 t	3 954 t
Collecte sélective hors verre (avec refus de tri)	1 968 t	1 877 t	2 194 t	2 385 t	2 252 t
Verre	1 696 t	1 627 t	1 599 t	1 632 t	1 567 t
Déchèteries hors gravats	10 485 t	9 615 t	11 408 t	11 250 t	11 536 t
Gravats	3 498 t	3 630 t	4 262 t	3 998 t	3 806 t
Amiante	13 t	19 t	22 t	43 t	22 t
TLC	185 t	210 t	205 t	220 t	207 t
Réemploi	35 t	30 t	27 t	22 t	21 t
TOTAL	23 911 t	22 837 t	23 587 t	23 902 t	23 365 t

Tableau 18 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)

* Année 2020 : crise sanitaire (fermeture des déchèterie et arrêt de la collecte sélective de mars à avril)

** Année 2022 : fermeture de la déchèterie de Châtillon du 30/09/2022 au 06/03/2023

	2019	2020**	2021	2022**	2023
Ordures ménagères résiduelles	158 kg/hab.	151 kg/hab.	125 kg/hab.	111 kg/hab.	100 kg/hab.
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	96 kg/hab.	91 kg/hab.	97 kg/hab.	102 kg/hab.	97 kg/hab.
Déchèterie (hors gravats)	274 kg/hab.	249 kg/hab.	292 kg/hab.	286 kg/hab.	288 kg/hab.
TOTAL	528 kg/hab.	491 kg/hab.	514 kg/hab.	498 kg/hab.	483 kg/hab.

Tableau 19 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an)

* Année 2020 : crise sanitaire (fermeture des déchèterie et arrêt de la collecte sélective de mars à avril)

** Année 2022 : fermeture de la déchèterie de Châtillon au 30/09/2022 au 06/03/2023

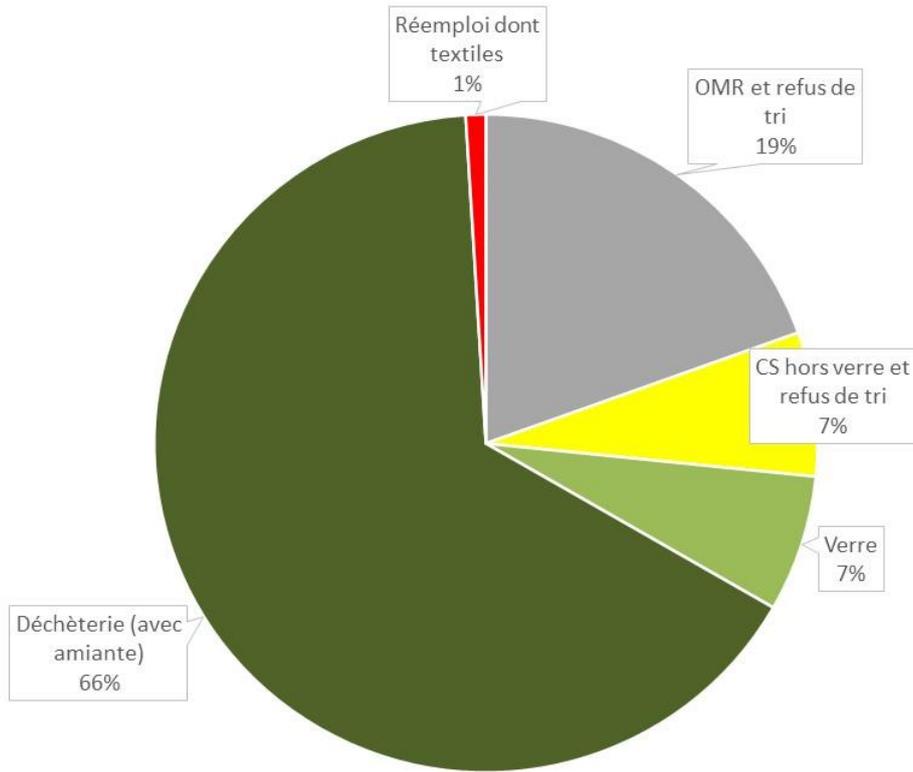


Figure 4 : Répartition 2023 des flux de déchets par habitant

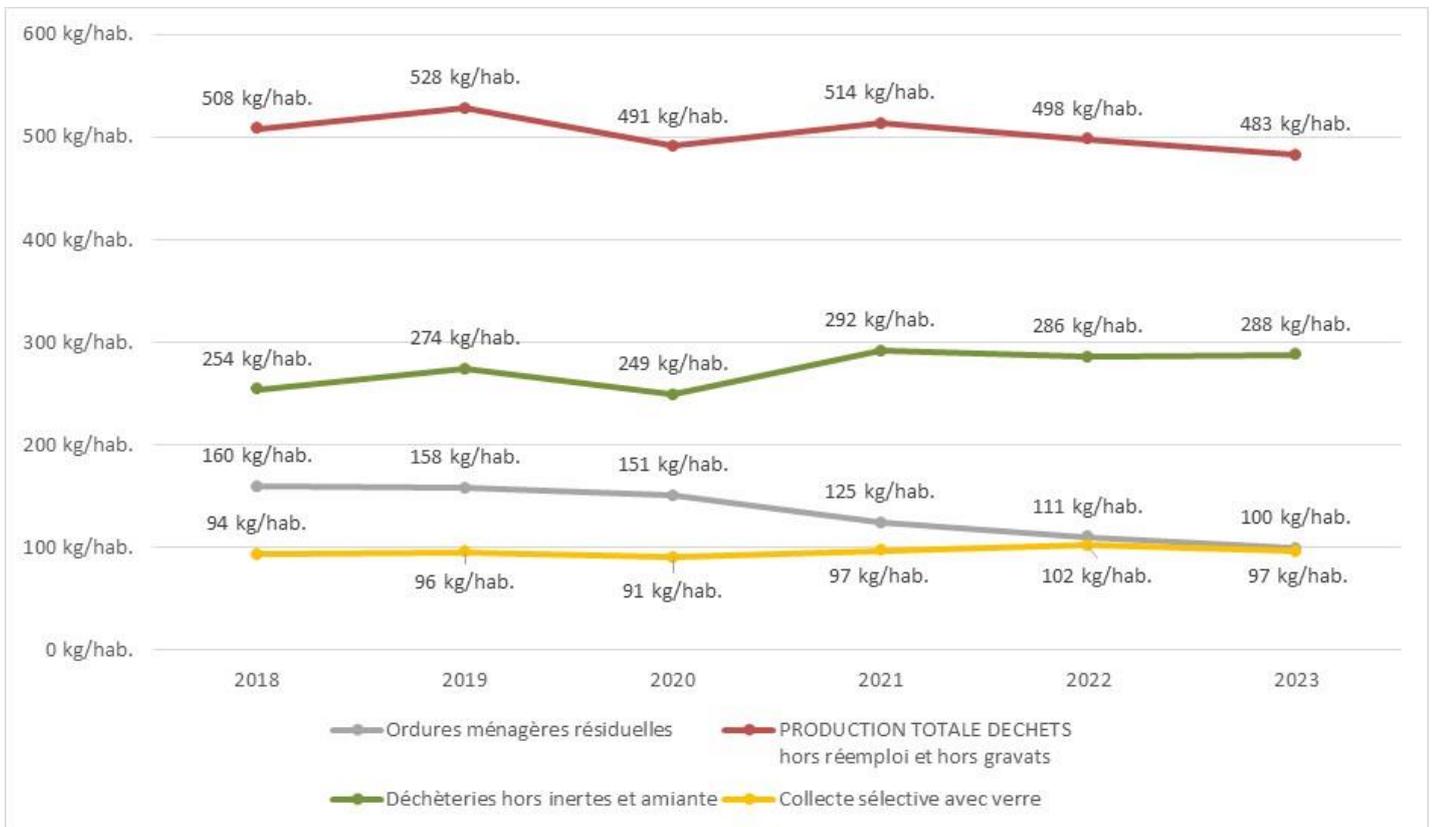


Figure 5 : Evolution des ratios par habitant

4.2 Comparaison des ratios de collecte

	CC Dombes 2023	CC Dombes 2022	Région AURA 2021*
Ordures ménagères résiduelles	100 kg/hab.	111 kg/hab.	222 kg/hab.
Collecte sélective	97 kg/hab.	102 kg/hab.	89 kg/hab.
Déchèterie (hors gravats)	288 kg/hab.	286 kg/hab.	246 kg/hab.
TOTAL	483 kg/hab.	498 kg/hab.	557 kg/hab.

Tableau 20 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)

*Sources : SINDRA Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes

La production de déchets ménagers (hors déchets inertes) était de **483 kg/hab. en 2023**.

L'objectif du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'horizon 2031 est fixé à **494 kg/hab.**

4.3 Taux de valorisation des déchets

Le taux de valorisation global des déchets représente le rapport entre les tonnages valorisés et les tonnages globaux collectés (hors gravats).

Pour l'année 2023, le taux de valorisation global des déchets est de **86 %**.

	2021		2022		2023	
TMB-méthanisation	2 345 t	12 %	2 028 t	8 %	1 871 t	10 %
valorisation énergétique	738 t	4 %	831 t	3 %	1 945 t	10 %
valorisation matière	8 387 t	41 %	8 402 t	35 %	9 057 t	46 %
valorisation organique	3 954 t	19 %	3 317 t	14 %	3 669 t	19 %
réemploi	232 t	1 %	242 t	1 %	228 t	1 %
Taux de valorisation	15 656 t	77 %	14 821 t	79 %	16 771 t	86 %
Taux d'enfouissement	4 669 t	23 %	5 083 t	21 %	2 788 t	14 %

Tableau 21 : Taux de valorisation 2023 (hors gravats)

5 LA GESTION DU PASSIF

5.1 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Neuville-les-Dames (La Chassagne)

Suite à la dissolution du SMICOM Chalaronne-Veyle, l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de La Chassagne située sur la commune de Neuville-les-Dames et réhabilitée en 2005, a été transférée à la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Cette Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi de la qualité des eaux souterraines pendant 30 ans (2006/2036). Les paramètres à contrôler sont les suivants : DBO, DCO, COT, pH, MES, conductivité, chlorures, sulfates, ammonium, azote kjeldahl, nitrates, nitrites, phosphates, 69 métaux, cyanures totaux, indice phénols, hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocyclique, pesticides.

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par le SMICOM Chalaronne Veyle (durée de l'emprunt : 19 ans et 3 mois - mars 2005 à janvier 2024).

5.2 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Plantay (Vaux)

Le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux, située sur la commune du Plantay, a été réparti en 2008 entre les différents utilisateurs du site (ORGANOM, Communauté de Communes Chalaronne Centre, Communauté de Communes des Bords de Veyle, Communauté de Communes Centre Dombes et Communauté de Communes du canton de Chalamont).

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par ORGANOM (durée de l'emprunt : 20 ans de 2011 à 2030).

A ce titre, le remboursement de l'emprunt contracté par ORGANOM et dû par la CCD s'est élevé en 2023 à 48 546,98 €.

6 INDICATEURS FINANCIERS

6.1 Modalités d'exploitation du service

Prestation	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie Communes : Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins
	Prestation de service (SUEZ Environnement) Communes : Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Marcel, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Sainte-Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Délégation (ORGANOM)
Collecte sélective du verre	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Tri des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (PAPREC)
Déchèteries	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors déchets dangereux : prestation de service (DBS) Collecte et traitement des déchets des déchets dangereux : prestation de service (TRIADIS)

Tableau 22 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2023

6.2 Budget du service déchets

En 2023, les dépenses de fonctionnement ont représenté 6 112 795 € et les recettes 6 144 266 €.

	2019	2020*	2021	2022	2023
Recettes d'exploitation	4 834 090 €	5 053 223 €	4 901 122 €	5 009 778 €	6 144 266 €
Dépenses d'exploitation + capital de la dette	4 742 917 €	4 490 794 €	4 716 057 €	5 168 086 €	6 112 795 €
RECETTES-DEPENSES	91 173 €	562 429 €	185 065 €	-158 309 €	31 471 €

* Année 2020 : crise sanitaire (fermeture des déchèterie et arrêt de la collecte sélective de mars à avril)

Tableau 23 : Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Dombes a été financé par :

- La REOM Incitative (84 %),
- Les subventions des éco-organismes basées sur les performances de tri : CITEO/Adelphe, EcoDDS, OCAD3E (10 %),
- La revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries (5 %),
- D'autres recettes diverses : FCTVA, pénalités appliquées aux prestataires, ... (1 %)

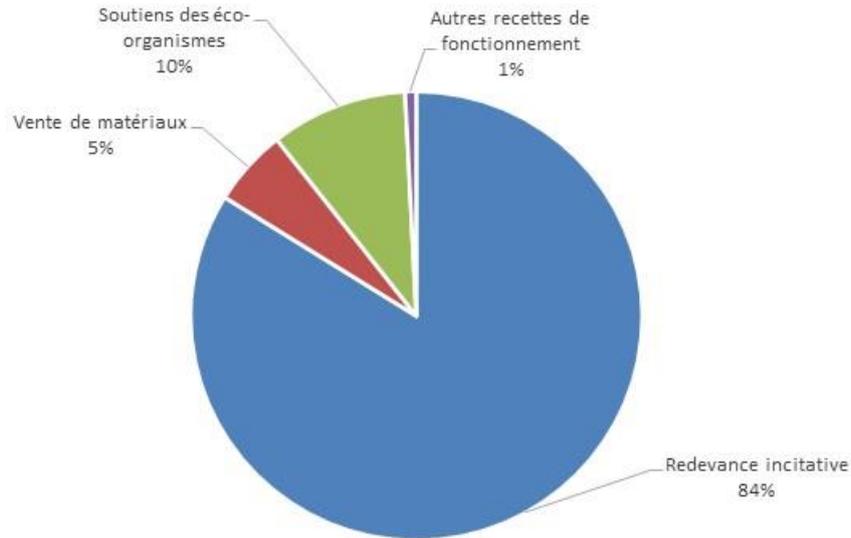


Figure 6 : Répartition des recettes de fonctionnement en 2023

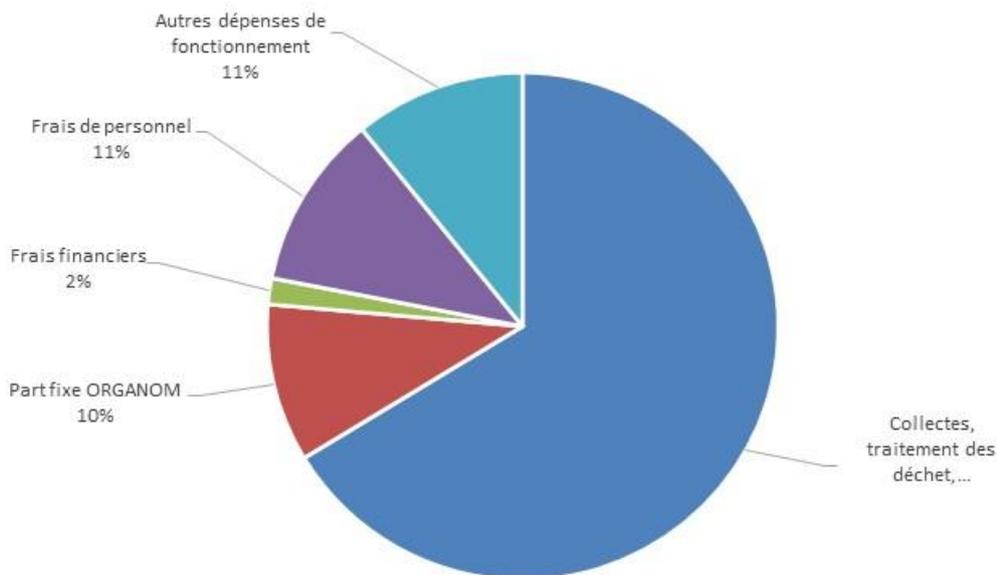


Figure 7 : Répartition des dépenses de fonctionnement en 2023

6.3 Etude des coûts 2023 selon la méthode « ComptaCoût »

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®. La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Le coût « complet » se définit par l'ensemble des charges du service déchets.

Le coût « aidé » se définit par l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. **Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité par la TEOM et la Redevance Incitative.**

Le coût aidé pour 2023 était de 126,6 € TTC par habitant.

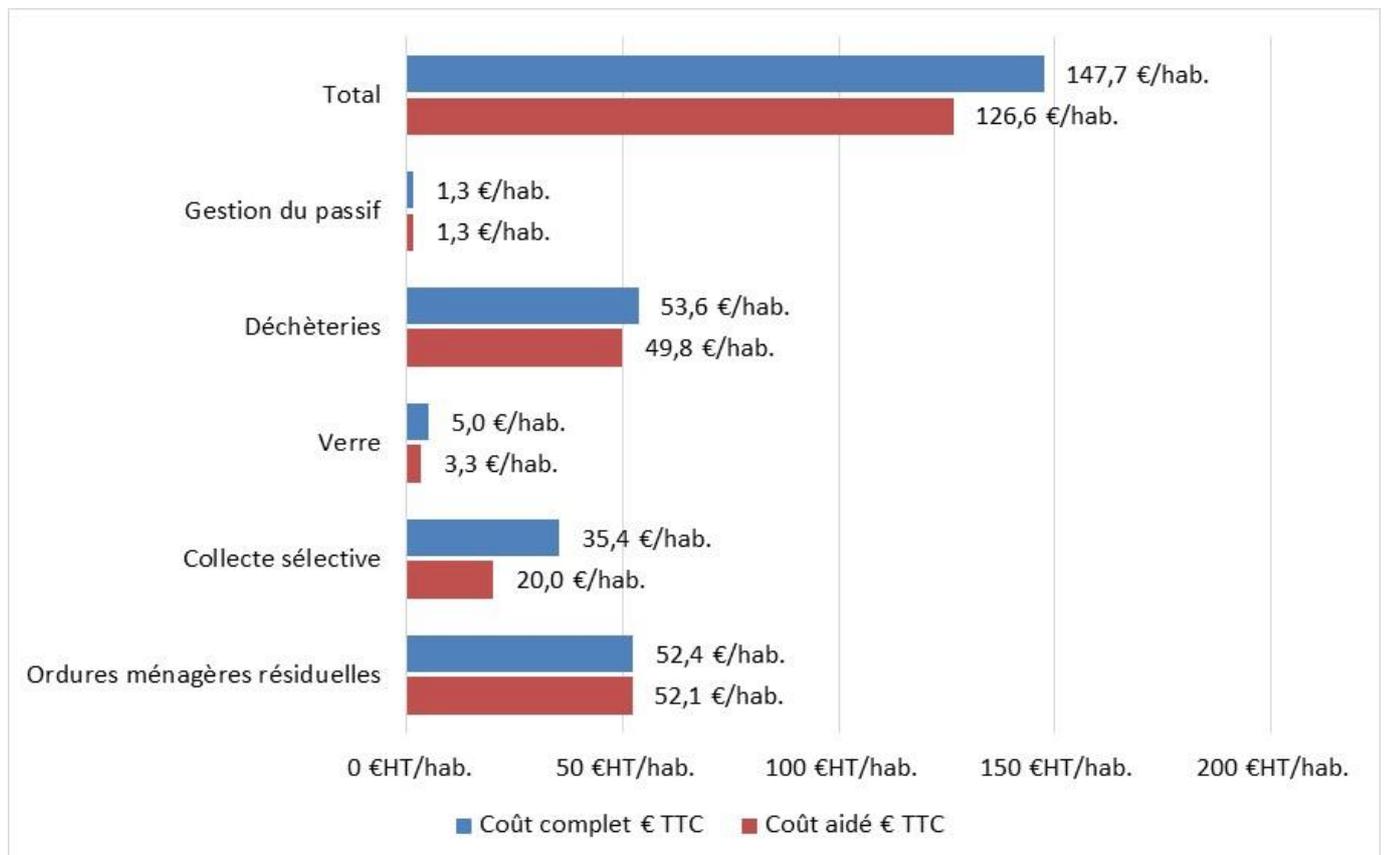


Figure 8 : Coûts complet et aidé 2023 en € TTC par type de collecte et par habitant

7 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

7.1 Actions de prévention et de réduction des déchets

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité.

7.1.1 Le compostage domestique

Selon l'ADEME¹, composter les déchets de cuisine et de jardin permet d'éviter la production de 40 kg de déchets par habitant et par an.

Afin de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collecté ainsi que les quantités de déchets verts apportées en déchèterie, la CCD propose aux habitants du territoire des composteurs individuels en bois à tarif réduit. En 203, 359 composteurs individuels ont été distribués aux habitants.

	2021	2022	2023
Nombre de composteurs distribués	356	289	359

Tableau 24 : Nombre de composteurs individuels distribués

7.1.2 L'autocollant « Stop Pub »

La CCD met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub ».

Selon l'ADEME, cette mesure permet d'éviter la production de 15 kg de déchets par habitant et par an.

7.1.3 La redevance incitative

Afin de mieux prendre en compte la quantité de déchets produite et à inciter à leur réduction, la redevance incitative a été mise en place depuis 2013 pour 15 communes (Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

Les 21 autres communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain) sont passées à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2021.

La redevance incitative est composée d'une part fixe, correspondant au service global apporté (déchèterie, frais de gestion, collecte des déchets recyclables) et d'une part variable en fonction du nombre de présentations du bac et du poids total déposé.

7.1.4 La réemploi (cf. article 3.5.)

7.1.5 L'organisation d'éco-événements

La CCD met à disposition des communes et des associations :

- Des gilets de sécurité enfants et adultes

¹ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

- Des pinces à déchets
- Des poubelles duo
- Des bacs de tri
- Un colonne verre mobile

7.2 Actions de communication à destination du grand public

7.2.1 Sites internet www.mon servicedechets.com et www.ccdombes.fr

Le site internet www.mon servicedechets.com a été mis en service en juin 2019. Les habitants peuvent retrouver des informations relatives à la collecte et au tri des déchets (actualités, localisation des points tri, jour de collecte, tri des déchets, règlement de collecte, ...) et faire des demandes en ligne (problème de collecte, achat d'un bac, ...).

Les habitants peuvent également retrouver des informations sur le site de la Communauté de Communes de la Dombes www.ccdombes.fr.

7.2.2 Guide et consignes de tri

Depuis le 1er décembre 2021, les extensions des consignes de tri s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes. Un guide de tri et des fiches consignes sont à disposition sur le site internet de la CCD.

7.2.3 Réseaux sociaux, lettre d'information, panneau lumineux, lettre d'information

La Communauté de Communes de la Dombes est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter). Les sujets d'actualité sont régulièrement publiés sur ces réseaux ainsi que sur les panneaux lumineux présents dans les communes.

Par ailleurs, la lettre d'information Mag Dombes consacre également à chaque édition des pages relatives aux déchets.

7.2.4 Les animations de sensibilisation

Des interventions sur la réduction et le tri des déchets, animées par un agent de la Communauté de Communes, sont organisées chaque année. En 2023, 34 classes de la petite section au CM2 ont pu profiter de ces animations de sensibilisation.

7.2.5 Sacs réutilisables

Des sacs de course réutilisables ont été achetés par la Communauté de Communes afin de les distribuer lors des événements (réunions publiques, ...). Les sacs sont fabriqués en France à partir de plastique recyclé.

7.2.6 Signalétique sur les camions de collecte

Les camions de collecte sont personnalisés à l'image de la Dombes. Ces véhicules circulent toute la semaine pour assurer la collecte des déchets. Outre leur côté esthétique, ces visuels ont surtout un objectif pédagogique. En arrière-plan du message « Notre région est si belle. Ensemble trions nos déchets pour préserver l'environnement » on retrouve différentes photos emblématiques de la Dombes : un observatoire d'oiseaux, une pêche d'étang et une vue aérienne des étangs. De quoi rappeler à chacun l'importance de trier ses déchets voire de les réduire afin de protéger cette nature si fragile. Côté budget, cette opération n'a entraîné aucun frais supplémentaire pour la Communauté de Communes puisqu'elle était prévue dans le marché passé avec le prestataire.